

# Nos combats Nos acquis




Depuis toujours, le SE-Unsa seul se bat pour que les enseignants du 1er degré perçoivent la même indemnité de suivi des élèves que leurs homologues du 2° degré.

La création de l'ISAE en 2013 constitue, pour le SE-Unsa, un premier pas important.

**Notre action se poursuivra afin que son montant augmente pour atteindre les 1200 € de l'ISOE des enseignants de collèges et lycées.**



Depuis toujours, le SE-Unsa seul se bat pour que le ratio de passage à la Hors-Classe des PE atteigne enfin le taux de 7 % appliqué dans le 2° degré.

Auparavant de 2%, ce ratio a doublé en 2014.

**Le SE-Unsa veillera à ce que les 7% soient atteints** en fin de quinquennat. Tous les enseignants du 1er degré pourront ainsi partir à la retraite en ayant intégré la Hors-Classe.






Depuis toujours, le SE-Unsa se bat pour la reconnaissance du travail des directeurs.

En signant le protocole d'accord de 2006, nous avons obtenu de nouvelles décharges et des augmentations notables d'indemnités.

**Le SE-Unsa ne considère pas ces avancées comme un aboutissement mais comme un pas de plus vers une restructuration nécessaire de l'école.**

Alors, pour que le combat continue,  
J'émet 4 votes UNSA dès le 27 novembre 2014  
afin d'être entendu et représenté dans chaque instance déterminante pour ma vie professionnelle:

 CTM Comité Technique Ministériel	 CTA Comité Technique Académique	 CAPN Commission Administrative Paritaire Nationale	 CAPD Commission Administrative Paritaire Départementale
---	--	---	--

**Grâce au SE-Unsa, les chantiers-métiers se poursuivent :**

- **Augmentation des décharges d'enseignement et d'APC**, augmentation de la part de l'ISS pour les directeurs d'école.
- **Récupération des heures** supplémentaires accomplies au-delà des 24 heures pour les remplaçants et les postes fractionnés.
- Régime indemnitaire des **maîtres formateurs et maîtres d'accueil temporaires** modifié
- Redéfinition des missions et de l'organisation des **RASED**
- Revalorisation des indemnités pour les **conseillers pédagogiques**.



**Et au SE-Unsa, nous continuons d'œuvrer pour une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie privée: mobilité, mutations, accompagnement dans vos démarches.**